Envoyé en préfecture le 24/02/2020
Reçu en préfecture le 24/02/2020
Affiché le
ID : 02A-212003487-20200214-2020_004-DE

Département de la Corse du Sud - Arrondissement d'Ajaccio-Sartène
Canton des Deux-Sorru
COMMUNE DE VICO

Commune de Vico Sagone

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
14 Février 2020

N° 2020-004

De conseillers en exercice	13
De présents	11
De votants	13

Objet : Bâtiment communal de Sagone : Fixation du montant du loyer des futurs baux

L'an deux mil vingt, le quatorze février.
Le Conseil municipal de la Commune de Vico étant assemblé en Session Ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. le Maire, COLONNA François,

Etaient présents : Sabine CASCIO, Louis CIANELLI, François COLONNA, Benoit FIESCHI, Jean-Pierre FONDEVILLE, Pierre KALPAKIS, Annie MARCHESI, Dominique OTTOBRINI, Tatiana PIACENTINI, Marie-Claire RAFFAELLI, Mario ZANNIER

Procurations : Catherine CAVIGLIOLI à Tatiana PIACENTINI, Jean-Dominique PAOLI à Mario ZANNIER,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un membre du conseil en qualité de secrétaire, Madame Tatiana PIACENTINI.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait sollicité les services des Domaines afin de connaître la valeur locative des locaux commerciaux et professionnels situés dans le futur bâtiment communal à Sagone.

Il propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant annuel du loyer à la somme de 110 € le m².

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De fixer le montant annuel du loyer à la somme de 110 € le m²,

Envoyé en préfecture le 24/02/2020
Reçu en préfecture le 24/02/2020
Affiché le
ID : 02A-212003487-20200214-2020_004-DE

- D'autoriser son Maire à signer au nom de la Commune toutes pièces relatives à la réalisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les Jours, Mois et An que dessus.

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 février 2020.
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 février 2020.

Le Maire.

MAIRIE DE LEVIE (Corse du Sud)